

Aschères-le-Marché

L'église attend donateurs et mécènes

En signant une convention avec la Fondation du Patrimoine, samedi 21 avril, en l'église Notre-Dame, la municipalité d'Aschères-le-Marché lance un appel aux dons pour rénover ce monument édifié par Gauthier 1^{er} de Nemours au tout début du XIII^e siècle.

► Cette signature symbolique apposée par le maire, Gérard Rock, et Bernard Vella, délégué départemental du Loiret pour la Fondation du patrimoine, s'est déroulée en présence du sénateur, Jean-Pierre Sueur, et de Frédéric Néraud, représentant le conseil départemental. En préambule, le maire a retracé l'historique des réparations répertoriées de 1735 à nos jours et les transformations intervenues en 1894-1895 pour élargir la nef de 9 à 14 mètres par l'adjonction de déambulatoires. L'inscrip-



Le maire, Gérard Rock, retrace l'historique de l'église Notre-Dame et en appelle à la générosité de la population pour rénover cet édifice datant du XIII^e siècle.

tion de l'abside et du clocher-porche à l'inventaire des monuments de France dès 1928 a été complétée par les cloches en 2013. Particulièrement exposé

aux aléas climatiques et à l'usure du temps, l'édifice a fait l'objet d'un diagnostic complet dressé par le cabinet d'architecture Guillaume Trouvé qui

chiffre à 1.303.000 € l'ensemble des travaux de rénovation du clocher-porche, de la nef, de l'abside et des cloches. La municipalité s'engage sur une

première opération portant sur la charpente, les couvertures nord, ouest et est du clocher, ainsi que sur les maçonneries hautes, la rénovation de l'es-

calier intérieur et la cloche campanaire, Marie-Élisabeth.

COMBIEN ÇA COÛTE ? Au total : 383.181 € HT avec les honoraires de maîtrise d'œuvre et des bureaux de contrôle. Le conseil départemental a alloué 105.381 € ; la Direction des affaires culturelles (Drac), 70.254 € et la députée, Marianne Dubois, fait bénéficiaire, pour la dernière fois avant sa suppression, de 6.000 € sur sa réserve parlementaire. Reste 200.000 € à sa charge pour laquelle la commune souhaite faire appel à la générosité des fidèles et des défenseurs du patrimoine. Les donateurs et mécènes sont assurés que leurs deniers seront affectés directement et uniquement à ce projet. Au-delà de 15.000 € de dons, la Fondation du Patrimoine accordera une subvention supplémentaire.